

Délibération n°2023/32

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 715-2 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur, en vigueur de l'établissement.

Objet : Certificat EUt+

Le Conseil d'Administration adopte la création d'un certificat EUt+ tel que mentionnée ci-dessous :

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

- Validation des conditions d'obtention du diplôme national (diplôme ingénieur et/ou master) ;
- La validation d'un niveau B2 dans une première langue étrangère européenne et un niveau B1 dans une deuxième langue étrangère européenne ;
- Une mobilité d'au moins 12 semaines chez un des partenaires EUt+ ;
- Au moins 25 ECTS obtenus lors de cette mobilité étudiante ;
- Dont 5 ECTS minimum dans le cadre d'un enseignement de la langue ou de la culture du pays hôte, partenaire EUt+ (validation d'un niveau A1) - possibles dérogations jusqu'en 2025 pour tenir compte du temps de mise en œuvres des formations.

Le process d'attribution est le suivant :

Principe :

- Chaque partenaire EUt+ examine l'attribution du certificat pour ses étudiants ;
- Les partenaires EUt+ se font confiance.

Pour l'UTT :

- L'UTT organise 2 jurys de diplôme par an, environ 3 semaines après les soutenances de stages du semestre précédent.
- L'attribution du certificat est prononcée au cours de ces jurys de diplôme si :
 - Le candidat valide le diplôme UTT (ingénieur et/ou master) ;
 - Le candidat satisfait les conditions d'attribution du certificat.

Signature du certificat :

- Le certificat est signé par le Président /Directeur/Recteur de l'établissement attributeur ;
- La signature des Président /Directeur/Recteur des autres partenaires EUt+ délivrant le certificat est automatiquement acquise.

Le certificat :

- Il existe deux versions du certificat : une pour le Bachelor et une pour le niveau Master ;
- Ecrire au verso du certificat, le descriptif dans les 3 langues : pays d'accueil, pays de départ, anglais comme langue technique.

Révision :

- Cette certification peut faire l'objet d'une révision annuelle ou lorsqu'un nouveau partenaire EUt+ délivre le certificat.

L'enregistrement :

- Le Secrétariat Général de l'EUt+ tient à jour une liste des étudiants ayant reçu le certificat : Reporting et Traçabilité.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 24
Présents : 15
Pouvoirs : 8

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0



Troyes, le 10 juillet 2023

Hervé GRANDJEAN
Le Président du Conseil d'Administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 11/07/2023

Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 11/07/2023